

GIVRAND, le 1^{er} décembre 2025

Dossier suivi par Ludovic PRIOU
Tél. : 06.70.61.00.34
Courriel : ludovic.priou@vie-jaunay.com

Réf. : smm-2025-88

Le Président du Syndicat

à

**Mesdames et Messieurs les délégués titulaires
du COMITÉ SYNDICAL**

Objet : Réunion du Comité Syndical

- PJ :**
- Projet de procès-verbal du Comité Syndical du 20/06/2025
 - Note explicative de synthèse
 - Rapport sur les orientations budgétaires 2026
 - Feuille de route de la Commission Locale de l'Eau 2026-2030

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du **COMITÉ SYNDICAL** du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay qui aura lieu :

**le MARDI 9 DECEMBRE 2025 à 9 h 30
à la Salle « Lys de mer » de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie à GIVRAND.**

ORDRE DU JOUR :

Affaires présentant un intérêt commun

1. Assurance des risques statutaires du personnel - Contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée
2. Participation au financement de la protection sociale complémentaire (PSC), volet santé – Procédure de labellisation
3. Décision modificative n° 2 du budget 2025
4. Orientations budgétaires 2026

Entretien et restauration des marais et des cours d'eau

5. Mise à disposition des données de débit de restitution du barrage du Jaunay
6. Conventions de prestation de services avec les associations syndicales de marais pour la mission de suivi administratif et budgétaire

Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants

7. Convention de partenariat avec POLLENIZ pour un programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay

8. Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) – Enjeux Eau et Biodiversité – Campagne 2026
9. Validation de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau 2026-2030

Questions diverses

.../...

Je vous rappelle que **le Comité Syndical ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance**, soit plus de la moitié.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Hervé BESSONNET